Envoyé en préfecture le 07/02/2022
Reçu en préfecture le 07/02/2022
Affiché le
ID : 059-255902330-20220127-D2022_2A-DE

Pays du Cambrésis

TRANSMIS
Le 07 FEV. 2022
à la Sous-Préfecture

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis s'est réuni, à l'Espace Cambrésis (salle de l'auditorium) sur convocation qui lui a été adressée le vingt et un janvier deux mille vingt-deux, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE

58 membres sont présents avec voix délibérative (sur 84 délégués), le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Membres présents avec voix délibérative (58- 50 Titulaires et 8 suppléants) :

Communauté d'agglomération de Cambrai (29 votants – 23 titulaires – 6 suppléants ayant obtenu procuration) :

1. Gérard ALLART,
2. Yvette BLANCHARD
3. Pascal BRUNIAUX
4. Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD
5. Eddy DHERBECOURT
6. Jean-Marie DEVILERS
7. Pascal DUEZ
8. Jacques DENOYELLE
9. Jean FICHAUX
10. Dominique GAILLARD
11. Christian DUMONT
12. Olivier GOBERT,
13. Jean-Claude GUINET
14. Marc LANGLAIS
15. Fernande LAMOURET
16. Bruno LEFEBVRE
17. Yves MARECAILLE
18. Pascal MOMPACH
19. Karine MORELLE
20. Maryvone RINGEVAL
21. Francis NOBLECOURT
22. Michel PRETTRE
23. Sylvain TRANOY
24. Bernard DEBUT(S)
25. Alban DOBREMETZ (S)
26. Claude LECLERCQ (S)
27. Fabrice LEFEBVRE
28. Daniel PREVOST (S)
29. Thérèse WARGNIES (S)

Présents sans procuration (S) :
Jean-Paul BASSELET,
Marie Danielle CHEVALIER
Marie-Anne DELEVALLEE
Bernadette GODET
Jeanine HOSSELET
Martine LABALETTE

Envoyé en préfecture le 07/02/2022
Reçu en préfecture le 07/02/2022
Affiché le
ID : 059-255902330-20220127-D2022_2A-DE

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (23 votants – 21 titulaires – 2 suppléants ayant obtenu procuration) :

1. Fabrice BACCOUT
2. Mathieu DAVOINE
3. Maurice DEFAUX
4. Marie-Josée DEPREZ
5. Bernadette DUBUIS,
6. André-Marie FORRIERE
7. Daniel FORRIERES
8. Jean-Claude GERARD
9. Sylvain HALLE
10. Stéphane JUMEAUX
11. Henri QUONIOU
12. Patrice QUEVREUX
13. Michel HENNEQUART
14. Yannick HERBET
15. Gilles PELLETIER
16. Jean-Felix MACAREZ
17. Joseph MODARELLI
18. Jacques OLIVIER
19. Laurence RIBES
20. Jeremy RICHARD
21. Paul SOUPLY
22. Claude DOYER(S)
23. Alain FLINOIS (S)

Présents sans procuration (S) :
Guy DRUENNE, Sandrine HOTTON

Communauté de Communes du Pays Solesmois (6 votants – 6 titulaires – 0 suppléant) :

1. Jean-Marc BOUCLY
2. Michel DHANEUS
3. Didier ESCARTIN
4. Georges FLAMENGT
5. Sylviane MAROUZE
6. Roland SALENGRO

Présents sans procuration (S) :
Jean-Marc LEMEITER

Membres excusés (T) :

Thierry BOUTEMAN, Guy COQUELLE, Olivier DELSAUX, Benoit DHORDAIN, Jean-Pierre DHORME, M-Thérèse DOIGNEAUX, Gilbert DRAIN, Nathalie DROBINOHA, Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, Bernard HUREZ, Bruno IVANEC, Philippe LOYEZ, Romain MANESSE, Stéphane MAURICE, Daniel POTEAU, Slimane RAHEM, Laurence SAYDON, Gérard SETAN, Nicolas SIEGLER,

Alexandre BASQUIN, Etienne BASQUIN, Patrice BONIFACE, Frédéric BRICOUT, Didier CATTOEN, Pierre-Henri DUDANT, Véronique GODELIEZ NICAISE, Ludovic HAVART, Didier KEHL, Julien LEONARD, Bertrand LEFEBVRE, Jérôme MELI, Bernard PLET, Liliane RICHOMME,

Christophe BISIAUX, Paul SAGNIEZ,

Secrétaire de séance :
Jeremy RICHARD

TRANSMIS
Le 07 FEV. 2022
à la Sous-Préfecture

Envoyé en préfecture le 07/02/2022
Reçu en préfecture le 07/02/2022
Affiché le
ID : 059-255902330-20220127-D2022_2A-DE

Pays du Cambrésis

OBJET : VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR VELO

Jacques OLIVIER, Vice-Président à la mobilité rappelle que le Pays du Cambrésis a engagé une démarche d'élaboration d'un Schéma Directeur Vélo à l'échelle du Cambrésis.
Le 27/02/2019, le Pays du Cambrésis a répondu à l'Appel à projets « Vélo et territoires » de l'ADEME, pour lequel il a été retenu.

Le projet consiste à rédiger un Schéma Directeur Vélo à l'échelle de l'arrondissement, à l'horizon 2032 ans. L'objectif de ce SDV est double :

- Développer une continuité cyclable et sécurisée pour permettre aux habitants d'accroitre leur usage du vélo
- Permettre aux maîtres d'ouvrages de bénéficier de financements

Ce projet s'est réalisé sur la période 2019-2021. De nombreuses communes et les 3 EPCI se sont mobilisés du diagnostic au programme d'actions pour réfléchir à des aménagements et à des services / communication / stationnements.
Les partenaires (ADEME, CEREMA, Région, Départements, ADAV...) se sont également impliqués.

Jacques OLIVIER présente les enjeux et la stratégie du Schéma Directeur Vélo.

Les enjeux du Schéma Directeur Vélo

Enjeu d'image, de marketing territorial et de transition : Le vélo est porteur d'image pour un territoire. Il valorise les territoires ruraux et devient un symbole de confort de vie de proximité dans le contexte COVID19. Forte croissance de la pratique cyclable (chiffres Vélo et Territoires) (du 1er Janvier au 7 Novembre 2021, par rapport à 2019)

-Milieu urbain : +32%
-Milieu péri-urbain : +21%
-Milieu rural : +14%

Enjeu économique du territoire : Dans certaines conditions, le vélo est une alternative crédible à la consommation de carburant y compris en zone rurale. En termes d'investissement collectif, le vélo constitue une politique de mobilité inclusive et efficace. Son développement appelle à la création de nouveaux emplois non délocalisables et pérennes.

Enjeu environnemental et de santé : Réduction des émissions de gaz à effet de serre et pratique d'une activité physique quotidienne directement corrélée à l'espérance de vie en bonne santé

Envoyé en préfecture le 07/02/2022
Reçu en préfecture le 07/02/2022
Affiché le
ID : 059-255902330-20220127-D2022_2A-DE

Pays du Cambrésis

Synthèse des enjeux

Faiblesses

Des obstacles à la pratique du vélo au quotidien :

- Routes dangereuses (A2, A26, D643, D644, D630, D917, D21, D939) mais obligatoires à traverser pour de nombreux habitants s'ils veulent accéder aux pôles principaux
- Dans les centres bourgs / villes peu de prise en compte complète des mobilités cyclables
- Sur les grands axes, des aménagements existants peu nombreux, souvent non adaptés ou mal entretenus
- Peu de stationnement et peu de services vélo

Atouts

Des points forts et leviers bien identifiés :

- Territoire peu vallonné
- Distances aux équipements générateurs de flux accessibles pour de nombreux habitants (écoles, commerces, emplois).
- Certains axes routiers larges permettant des aménagements cyclables de qualité.
- Un réseau de chemins ruraux à exploiter
- Un réseau de transports en communs qui peut encourager la pratique du vélo en intermodalité
- Des friches ferroviaires et canaux pouvant être exploités

Opportunités

Un cadre et une dynamique favorables dans lesquels s'inscrire :

- Couverture médiatique nationale et régionale sans précédent autour du vélo du quotidien
- Dynamique positive sur le vélo dans le département, synergies à créer avec les collectivités voisines, voies vertes, véloroutes.
- Aides individuelles et incitations aux entreprises (primes à l'achat, forfait mobilité durable, défiscalisation à l'achat de flottes, CEE...)
- Les financements du plan vélo national pendant 5 ans

Menaces

Des évolutions dont il faut se prémunir :

- Réalisation de nouveaux aménagements routiers ou urbains compliquant la pratique du vélo et sur lesquels il est difficile de revenir
- Suppression de lignes de transport en commun (routières ou ferroviaire) ou diminution de la desserte
- Perte d'engouement pour le vélo et baisse des aides proposées aux collectivités et aux entreprises
- Mécontentement de la population automobiliste des nouvelles infrastructures cyclables

La stratégie Vélo du Cambrésis

1. Favoriser les pratiques cyclables dans les centres-bourgs en limitant le trafic de transit et en apaisant la vitesse de circulation.
2. Favoriser l'accès aux 11 pôles centralisant les services, emplois et loisirs à vélo, dans un rayon de 6 à 8 km par l'aménagement d'un réseau cyclable sécurisé et efficace.
3. Compléter le réseau cyclable sécurisé par un jalonnement facilitant les déplacements sur les axes suffisamment calmes pour accueillir des vélos
4. Equiper en stationnement vélo qualitatif les abords des services et établissements publics, les points d'intermodalité (transports en commun, covoiturage...) et globalement tous les points d'intérêt du territoire et des centres bourgs (tourisme, commerces, équipements...)
5. Développer une première boucle de services autour du conseil, de la réparation et de la location
6. Elaborer une communication favorisant les changements d'usages

Il souligne l'importance de la prise en compte de l'entretien des pistes au moment de la préparation du projet d'aménagement.

Envoyé en préfecture le 07/02/2022
Reçu en préfecture le 07/02/2022
Affiché le
ID : 059-255902330-20220127-D2022_2A-DE

Pays du Cambrésis

Le Président signale que ce Schéma Directeur Vélo aboutit à un Plan d'actions et un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) comprenant :

- La définition d'aménagements envisageables sur l'arrondissement, (projets potentiellement mis en œuvre par des communes, groupements de communes, EPCI, Département du Nord…)
- La proposition d'actions de
  - Services : créer et maintenir une dynamique favorable au vélo, pouvoir acheter, louer et réparer son vélo, savoir rouler à vélo de 7 à 77 ans, ancrer la pratique du vélo dans la durée
  - Communication : construire et diffuser une culture vélo, démocratiser l'usage du vélo
  - Stationnements : augmenter le stationnement vélo et l'adapter aux besoins

Le Président apporte des précisions concernant le Plan Pluriannuel d'Investissements.
A ce stade du travail, nous constatons une volonté politique de nombreux élus « d'investir dans le vélo » et en même temps un besoin de mieux se saisir des enjeux et des implications transversales que cela impliquent. Par conséquent, la temporalité des projets à 10 ans (aménagements, services, communication, stationnements) restent difficile.
Des communes et EPCI s'engagent à court terme dans des projets. Le Pays du Cambrésis souhaite mettre en valeur ces dynamiques et mettre en réseau les acteurs du territoire avec des acteurs ressources.

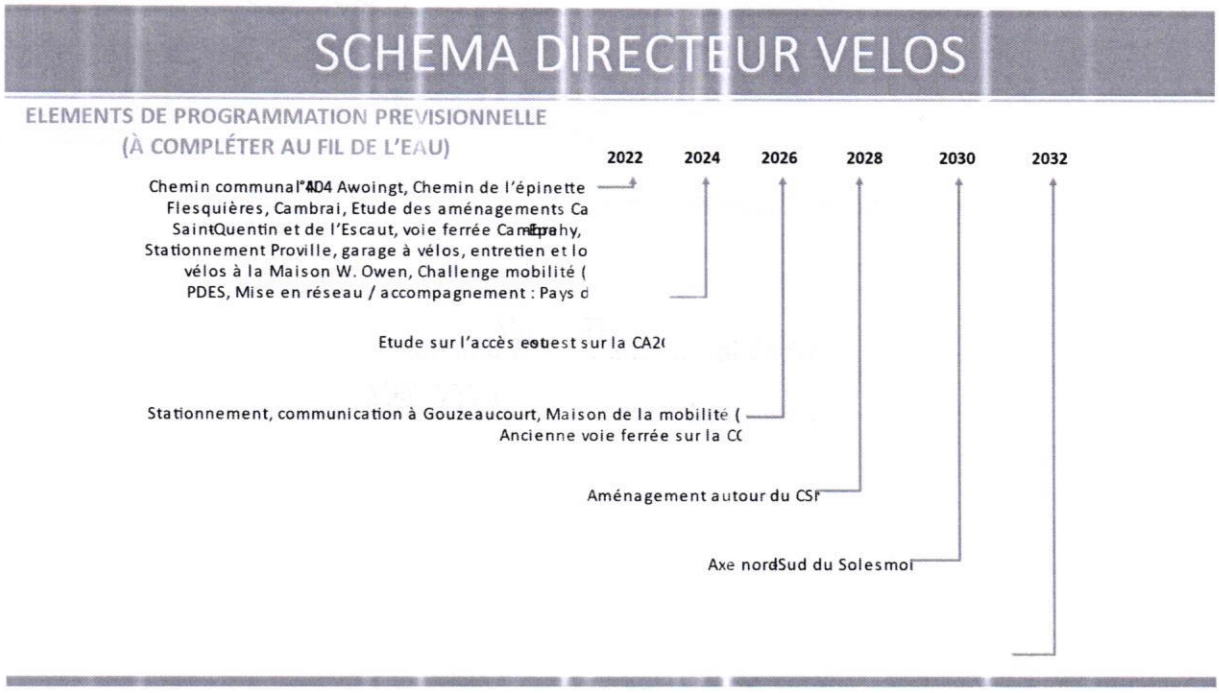

Enfin, les propositions d'actions, notamment les aménagements, nécessiteront pour les maîtres d'ouvrages de réaliser des études pré-opérationnelles.

A ce stade du travail, le Président souligne que :

- « Le Schéma n'a pas de valeur juridiquement contraignante. C'est un instrument de planification permettant la mise en cohérence d'un réseau prioritaire à mettre en place, un instrument qui va étayer les demandes de subventions (pouvant atteindre 70%) des maîtres d'ouvrage.
- Les maîtres d'ouvrage peuvent être divers, dans la mesure où les aménagements cyclables ne sont pas rattachés à la compétence AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) mais sont rattachés à la compétence « voieries » : département, ou EPCI (cas d'une voirie communautaire ou d'une liaison

Envoyé en préfecture le 07/02/2022
Reçu en préfecture le 07/02/2022
Affiché le
ID : 059-255902330-20220127-D2022_2A-DE

cyclable classée d'intérêt communautaire), ou groupement de communes (par convention) ou commune.

- Les maîtres d'ouvrage potentiels restent libres de leur choix et devront, le plus souvent, procéder à une étude complémentaire plus opérationnelle avant de passer à l'action sur une section. Les chiffres indiqués pour les coûts totaux (subventions comprises) sont des estimations indicatives du Bureau d'Études, avec une certaine ambition qualitative (notamment lorsqu'il s'agit de pistes séparées de la chaussée). »

Il est proposé de :

- **Valider le plan d'actions et le Plan Pluriannuel d'Investissements,**
- **Autoriser le président à signer tout document afférent à la demande de subvention de l'ADEME pour l'action Schéma Directeur Vélos**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Sylvain TRANOY

Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CAMBRAI le

Publié le - 7 FEV. 2022

Certifié exécutoire le - 7 FEV. 2022

Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Espace Cambrésis - 14 rue Neuve, BP 50049 • 59401 CAMBRAI Cedex
Tél. : *03 27 72 92 60* • Fax : *03 27 70 96 99*
www.paysducambresis.fr